

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 – 026 DU 04 FÉVRIER 2026

portant nomination de monsieur **Charaf-Dine GADO** au sein du Conseil d'administration de la Société nationale des Eaux du Bénin S.A.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- vu** l'Acte uniforme révisé du 30 janvier 2014 de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2024-896 du 17 avril 2024 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines ;
- vu** les statuts de la Société nationale des Eaux du Bénin S.A., tel qu'approuvé par le décret n° 2003-204 du 12 juin 2003 puis modifié par le décret n° 2025-671 du 29 octobre 2025 ;
- sur** proposition du Ministre de l'Énergie, de l'Eau et des Mines,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 février 2026,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Charaf-Dine GADO** est nommé membre du Conseil d'administration de la Société nationale des Eaux du Bénin S.A., au titre du représentant du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale, en remplacement de monsieur **Akotègnon Jean-Marie HOUNDETON**.



L'intéressé poursuit le mandat en cours pour le reste de sa durée.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 04 février 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre de l'Énergie, de l'Eau
et des Mines,



José TONATO

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEEM : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTÈRES : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSE : 1, JORB : 1.